

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 5 mars 2020

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : TREA2006281S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 26 avril 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 26 avril 2019 susvisée, à :

M. Lionel Montocchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 26 avril 2019 susvisée, à :

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Denise Véfour-Boudoc, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 26 avril 2019 susvisée, à :

Mme Corinne Fontaine, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe ;

Mme Vanessa Gajewski, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait et à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Bernadette Depehi-Chero, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Lionel Montocchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Jacinthe Payet, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, chargée de voyages ;

Mme Marie-Yasmina Law Ying, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, chargée de voyages.

Article 7

La décision du 4 septembre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 5 mars 2020.

P. CIPRIANI